



DECISION DU MAIRE

DEC-2025-02-016

OBJET : MISE À DISPOSITION DU PROGICIEL DE GESTION DE L'ACHAT PUBLIC « MARCO » EN MODE SAAS HÉBERGÉ PAR AGYSOFT

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT la nécessité de structurer, améliorer et sécuriser l'écriture des marchés publics de la Commune de Noisy-le-Roi ;

CONSIDERANT la proposition de la Société AGYSOFT, sise au 560 rue Louis Pasteur, 34790 Grabels

DECIDE

- 1) DE SIGNER avec la Société AGYSOFT, sise au 560 rue Louis Pasteur, 34790 Grabels un contrat annuel de mise à disposition du progiciel de gestion de l'achat public « Marco » en mode SaaS hébergé par Agysoft
- 2) DE FIXER la durée du contrat à un an à compter de la date de signature, renouvelable deux fois par tacite reconduction ;
- 3) DE FIXER le prix du service à 2234€ HT soit 2680,80€ TTC par an et, que pour la première année, de fixer un prix pour la prestation de mise en service à 950€ HT soit 1140€ TTC.
- 4) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget des exercices concernés.

Fait à Noisy-le-Roi, le 04/02/2025

Le Maire,
Marc TOURELLE

